



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 08/02/2020

### SOUTENIR LES PROJETS DE JARDINS PARTAGÉS ET D'AGRICULTURE URBAINE

Lancement de l'appel à projet  
départemental sur les jardins  
partagés et collectifs

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le **plan de relance** veut entretenir cette dynamique.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agroécologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, etc.), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Dans ce contexte, la préfecture de Saône-et-Loire lance, le 8 février 2021, **un appel à projet pour soutenir le développement de jardins partagés ou collectifs (existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines**. Cet appel à projet sera instruit par la direction départementale des territoires (DDT).

Une enveloppe prévisionnelle de 110 000 € est mobilisée en Saône-et-Loire pour ce dispositif.

Cet appel à projet est **ouvert jusqu'au 31 décembre 2021**. Les projets seront sélectionnés en deux vagues :

- 1<sup>ère</sup> vague : projets déposés avant le 31 mai 2021
- 2<sup>ème</sup> vague : projets déposés entre le 31 mai et le 31 décembre 2021.

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux...), des collectivités territoriales et leurs groupements, ou encore des bailleurs sociaux publics ou privés.

Cette aide peut prendre en charge des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols) de même que des prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation du projet.

Plus précisément, cette subvention peut soutenir les investissements nécessaires à l'aménagement des sites des jardins partagés (clôtures, petites serres, abris...), à la gestion de l'eau pour la petite irrigation notamment, à la gestion des sols pollués (évacuation de terre, équipement de production hors sol...), aux économies d'énergie, à la gestion des déchets, à la préservation de la biodiversité, à l'outillage, à l'aménagement des lieux de vie, à l'animation et à la formation du site et à la préparation et la transformation de produits frais (table de cuisson, vaisselle et batterie de cuisine, réfrigérateur-congélateur...).

Les demandes d'aides sont à faire en ligne. Pour vous informer sur cet appel à projets ou déposer une demande d'aide, rendez-vous sur la [page dédiée](#) du site Internet départemental de l'État en Saône-et-Loire :

Politiques publiques / Agriculture / Autres aides / Plan de relance :  
<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/plan-de-relance-r3176.html>

Vous pouvez également prendre contact avec la DDT :

Service habitat construction  
03 85 21 28 00  
ddt-ecoagri-alim@saone-et-loire.gouv.fr

L'objet du mail doit débiter par l'intitulé suivant :« AAC 2021\_jardins partagés»

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

196, rue de Strasbourg  
71000 MÂCON Cedex  
Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

@Préfet71